OFPPT

مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل

Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Module : Contrôle de gestion : CAE

TP

L'entreprise « SOMAX », au capital de 900 000 DH, fabrique et commercialise, entre autres, des cassettes vidéo de 120 mn (type A) et 180 mn (type B). Elle tient une comptabilité analytique d'exploitation et détermine ses coûts et résultats analytiques mensuellement.

Son processus de fabrication est le suivant :

- La matière plastique entre dans l'atelier « Moulage » où elle est moule pour donner la forme de la cassette appelée « cadre ». Au niveau de cet atelier, on obtient un déchet représentant 2% du poids de la matière utilisée qui est vendu à une entreprise voisine à 5 DH le kg.
- Les « cadres » obtenus passent, sans stockage, à l'atelier « Moulage » où on leur associe la bande magnétique pour obtenir les 2 type de cassettes. Celles-ci passent directement dans l'atelier « Conditionnement » qui assure la mise en pochette.
- Les cassettes emballées sont stockées avant d'être vendeurs ainsi qu'une partie des pochettes vides.

Pour le mois de Mai 1994, vous disposez des renseignements suivants :

A. Tableau de répartition des charges indirectes :

Eléments	Total	Entre-tien	Tran-sport	Approvisi-onnement	Mou-lage	Mon-tage	Conditio nnement	Distribu-tion
Charges par nature	?	17 300	6 600	10 000	21 800	36 000	51 000	?
Charges supplétives	?	5%	10%	10 %	20 %	-	-	15 %
Rép. Entretien		- 20%	10% -	40 %	10 %	20 %	20 %	25%
Rép. Transport				20 %	20 %	25 %	25 %	10%
Nature de l'unité d'œuvre				100 DH d'achats	Heure machine	Heure machine	Une cassette obtenue	100 DH C.A.[1]
Nombre de l'unité d'œuvre				?	26 000	18 000[2]		?

1 Chiffre d'affaires réalisé sur les cassettes et les pochettes vides.

2 Dont 10 800 heures pour les cassettes types A.

N. B. : Les charges par nature (à l'exception des achats, des variations de stocks et de la main d'œuvre directe) s'élèvent à 99 000 DH pour le mois de Mai 1994.

Il faut tenir compte :

* d'une dotation mensuelle aux amortissements des frais préliminaire de 1 710 DH ;
* de l'intérêt du capital au taux de 12% l'an ;
* de la rémunération mensuelle de l'exploitant de 5 000 DH.

B- Etat et mouvements de stocks au cours de la période :

Eléments	Stocks au 02/05/1994	Entrées	Sorties	Stocks au 31/05/1994
Plastique	800 kg pour 9 180 DH	2 200 kg à 7,5 DH le kg	2 800 kg	195 kg
Bande magnétique	1 200 mètre à 21,10 DH le mètre	4 800 mètre à 20 DH le mètre	5 960 mètres dont 3 460 m pour les cassettes Types A	40 mètres
Pochettes vides	8 000 unités pour 42 600 DH	62 000 unités à 2,50 DH l'une	7 000 unités utilisées et 60 000 unités vendues	2 900 unités
Cadres	Néant	7 000 unités	7 000 unités	Néant

Eléments	Stocks au 02/05/1994	Entrées	Sorties	Stocks au 31/05/1994
Cassettes vidéo Type A	200 unités à 32,52 DH l'une	5 000 unités	4 700 unités	510 unités
Cassettes vidéo Type B	500 unités à 60 DH l'une	2 000 unités	2 200 unités	290 unités
Encours atelier « Montage » :		-	-	
- Cassettes Type A	Néant	-	-	33 930 DH
- Cassettes Type B	13 500 DH			Néant
Encours atelier « Conditionnement » :		-	-	
- Cassettes Type A	14 000 DH	-	-	Néant
- Cassettes Type B	Néant			9 650 DH

C- Main d'œuvre directe :

* Atelier « Moulage » : 1 200 heures à 10 DH l'heure.
* Atelier « Montage » : 3 126 heures à 15 DH l'heure dont 1 042 heures pour les cassettes vidéo type A.
* Atelier « Conditionnement » : 624 heures à 15 DH l'heure dont 416 heures pour les cassettes vidéo type B.

D- Ventes du mois :

* Cassettes vidéo type A : 4 700 unités à 45 DH l'unité.
* Cassettes vidéo type B : 2 200 unités à 67,50 DH l'unité.
* Pochettes vide : 60 000 unités à 5 DH l'unité.

Travail à faire :

1. Déterminer le montant des charges indirectes incorporables autres que les charges supplétives. En déduire le montant de la section « Distribution ».
2. Compléter le tableau de répartition des charges indirectes jusqu'au calcul des unités d'œuvre. (Les calculs justificatifs doivent figurer sur la copie).
3. Présenter sous forme de tableaux :
4. Etablir la concordance des résultats sachant que li montant des produits non courants mensuels sont de 208,80 DH. Vérifier en présentant le compte de produits et charges